



Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé) En cas de sinistre: 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)

Assistance pour intervention urgente: 01 55 92 27 20

24H/24, 7J/7

Contrat n° 760168216

M. YVES TATANG TAKAM 2 3 RUE JULIEN GRACQ 49000 ANGERS

Suresnes, le 22/04/2025

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE SCOLAIRE

Nous confirmons que Lohann Tatang Fotsing, au titre du contrat habitation n°760168216, bénéficie pour la période du 23/04/2025 à 0h00 au 18/06/2025 inclus :

de la garantie Responsabilité Civile scolaire. Cette garantie s'applique aux dommages corporels et matériels causés aux tiers par l'enfant ou l'étudiant désigné, lors de ses études, ses activités extra-scolaires ou au cours de trajets scolaires (conditions complètes détaillées dans les Conditions Générales du contrat Habitation).

Cette attestation d'assurance est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation due, et que le contrat ne soit ni suspendu ni résilié pour quelque motif que ce soit.

Pour l'assureur,

Henry de Courtois

Directeur Général d'Avanssur







Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé)

En cas de sinistre : 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)
Assistance pour intervention urgente : 01 55 92 27 20

24H/24, 7J/7

Contrat n° 760168216

M. YVES TATANG TAKAM23 RUE JULIEN GRACQ49000 ANGERS

Suresnes, le 22/04/2025

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE SCOLAIRE

Nous confirmons que Marion Tatang Takam, au titre du contrat habitation $n^{\circ}760168216$, bénéficie pour la période du 23/04/2025 à 0h00 au 18/06/2025 inclus :

• de la garantie Responsabilité Civile scolaire. Cette garantie s'applique aux dommages corporels et matériels causés aux tiers par l'enfant désigné, lors de ses études, ses activités extra-scolaires ou au cours de trajets scolaires (conditions complètes détaillées dans les Conditions Générales du contrat Habitation).

Cette attestation d'assurance est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation due, et que le contrat ne soit ni suspendu ni résilié pour quelque motif que ce soit.

Pour l'assureur,

Henry de Courtois

Directeur Général d'Avanssur







Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé) **En cas de sinistre :** 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé)

Assistance pour intervention urgente: 01 55 92 27 20

24H/24, 7J/7

Contrat n° 760168216

M. YVES TATANG TAKAM 2 3 RUE JULIEN GRACQ 49000 ANGERS

Suresnes, le 22/04/2025

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE SCOLAIRE

Nous confirmons que Victoria Tatang Takam, au titre du contrat habitation n°760168216, bénéficie pour la période du 23/04/2025 à 0h00 au 18/06/2025 inclus :

de la garantie Responsabilité Civile scolaire. Cette garantie s'applique aux dommages corporels et matériels causés aux tiers par l'enfant désigné, lors de ses études, ses activités extra-scolaires ou au cours de trajets scolaires (conditions complètes détaillées dans les Conditions Générales du contrat Habitation).

Cette attestation d'assurance est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation due, et que le contrat ne soit ni suspendu ni résilié pour quelque motif que ce soit.

Pour l'assureur,

Henry de Courtois

Directeur Général d'Avanssur

